

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-35 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2012 portant création de la mention Escalade en milieux naturels du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 24 octobre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Escalade en milieux naturels est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
DEARA240296	Monsieur	BRANTONE	Melvyn	10/07/2000	Angers
DEARA240297	Monsieur	CARPENTIER	Hippolyte	28/02/1992	Sartrouville
DEARA240298	Monsieur	CASTANON	Rodrigo	28/10/1994	PATZCUARO
DEARA240299	Monsieur	CHABOSSON	Samuel	01/01/1988	Paris 11e Arrondissement
DEARA240300	Monsieur	CHAMBERT	Théo	14/02/1991	Montélimar
DEARA240301	Monsieur	CUVEILLIER	Benjamin	19/03/1993	Annecy
DEARA240302	Monsieur	DURAIN	Alexandre	18/10/1994	Dijon
DEARA240303	Monsieur	FREGEAC	Jean-Yves	20/09/1983	Aurillac
DEARA240304	Monsieur	GIRARDIN	Samuel	23/11/1992	Beaune
DEARA240305	Monsieur	JALLUT	Arnaud	04/02/1986	Rives
DEARA240306	Monsieur	JULIAN	Robin	15/05/1991	Avignon
DEARA240307	Monsieur	JULIEN	Loïc	15/06/1988	Guilherand- Granges
DEARA240308	Monsieur	KALEWICZ	Thomas	06/12/1991	Saint-Germain-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DEARA240309	Monsieur	MANSUY	Rémi	10/11/1999	en-Laye Gap
DEARA240310	Madame	MATHIEU	Romane	12/09/1995	Pontarlier
DEARA240311	Madame	MICHELLAND	Carmen	03/07/1995	Saint-Jean-de- Maurienne
DEARA240312	Monsieur	MOUGEY	Tomas	28/06/2001	Besançon
DEARA240313	Monsieur	PICARD DRUET	Théo	27/03/1993	Romorantin- Lanthenay
DEARA240314	Madame	TAUREL	Ambre	26/09/1997	La Tronche

Article 2. - Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 25/10/2024

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports


Bruno FEUTRIER